



Aide au raccordement fibre : ce que couvre réellement le dispositif DGE

Le raccordement à la fibre est en principe pris en charge par l'opérateur. En principe. Dans six à huit pour cent des cas, des travaux sur la propriété privée s'avèrent nécessaires, et ceux-là ne sont pas couverts. Le montant peut atteindre plusieurs milliers d'euros.

C'est ce point de friction que le dispositif de la Direction générale des Entreprises entend traiter. Sa portée est plus étroite que ne le laissent croire les communications gouvernementales.

Ce que l'aide finance

Une aide forfaitaire de 400, 800 ou 1 200 euros selon la complexité des travaux, déduite directement de la facture par l'entreprise de travaux. L'utilisateur n'avance pas les fonds.

Elle porte exclusivement sur les travaux en domaine privé rendus nécessaires au raccordement. Ni l'abonnement, ni les équipements terminaux, ni la migration des lignes spécialisées.

Le dispositif a été institué par le décret n° 2025-674 du 18 juillet 2025. Lancé le 29 septembre 2025 à titre expérimental sur 3 000 communes, il a été étendu à l'ensemble du territoire le 1^{er} mars 2026. Il est opéré par l'Agence de services et de paiement.

Qui peut en bénéficier

Deux publics, deux jeux de conditions.

Les très petites entreprises

- Moins de dix salariés et chiffre d'affaires inférieur à deux millions d'euros
- Existence depuis plus d'un an, hors liquidation judiciaire
- Occupation d'un local professionnel individuel
- Commune concernée par la fermeture du cuivre d'ici janvier 2027
- Attestation d'échec de raccordement délivrée par l'opérateur

Les particuliers

- Maison individuelle occupée en résidence principale
- Commune concernée par la fermeture d'ici le 31 janvier 2027
- Quotient familial inférieur à 29 316 euros
- Attestation d'échec de raccordement délivrée par l'opérateur

Qui en est exclu

C'est le point que les communications officielles passent sous silence, et celui qui intéresse un directeur financier.

Une entreprise de plus de dix salariés n'est pas éligible. Une entreprise multi-sites, dont chaque établissement relèverait individuellement du seuil, ne l'est pas davantage dès lors que l'entité juridique le dépasse. Un local professionnel situé dans un immeuble collectif sort du périmètre « local professionnel individuel ».

Les collectivités territoriales ne figurent pas parmi les bénéficiaires du volet TPE. La communication de la DGE mentionne les « établissements publics » parmi les structures accompagnées ; les critères publiés ne détaillent que les TPE et les particuliers. Ce point mérite vérification directe auprès de l'Agence de services et de paiement avant tout arbitrage budgétaire.

Le dispositif est ouvert jusqu'au 31 janvier 2027. Au-delà, aucune reconduction n'est acquise à ce jour. Les communes des lots 4 et 5, dont la fermeture technique intervient en 2028 et 2029, ne bénéficieront donc d'aucune aide si l'expérimentation n'est pas prolongée.

Une contrainte de calendrier

Ce que cela change pour un arbitrage

Trois conséquences pratiques.

L'aide ne couvre qu'un poste de coût marginal. Sur un budget de migration comprenant le raccordement, les équipements, la bascule des lignes spécialisées et l'accompagnement, 1 200 euros ne déplacent pas l'équilibre.

L'attestation d'échec de raccordement est un préalable. Elle suppose qu'une demande ait été

formulée et qu'elle ait échoué. Le calendrier de la démarche est donc contraint par celui de l'opérateur.

Pour une organisation de taille moyenne, le dispositif est hors de portée. Le raisonnement doit porter sur le coût complet de la bascule, non sur une subvention qui ne s'appliquera pas.

Sources

- Décret n° 2025-674 du 18 juillet 2025 instituant une aide à la réalisation des travaux en domaine privé pour le raccordement à un réseau en fibre optique
- Direction générale des Entreprises, communiqués du 29 septembre 2025 et relatifs à l'extension du dispositif au 1^{er} mars 2026
- Agence de services et de paiement, page de dépôt des demandes
- Site de référence treshautdebit.gouv.fr

Les critères et montants sont ceux publiés à la date de rédaction. Ce contenu ne constitue ni un conseil financier, ni une garantie d'éligibilité. Toute demande doit être instruite auprès de l'Agence de services et de paiement.

Portée de cet article

Article révisé le 26 juillet 2026 par FinDuCuivre.info

<https://finducuire.info/aide-raccordement-fibre-ce-que-couvre-dispositif-dge/>